



GRANDLYON

Votre interlocuteur : Cécile TREGUIER

Tél : 04 78 63 41 96

ctreguier@grandlyon.com

Objet CR Groupe de Travail du 12 juin 2023
Budget 2024Nos Ref. CT/CG
PJ.**COMPTE RENDU REUNION****Groupe de travail du
12 Juin 2023****DIFFUSION :**

Nom et Prénom	Direction /Organisation syndicale	Signature
AZCUÉ Mathieu	Métropole	
ETIENNE Christine	Métropole	
VERGIAT Eric	Métropole	
ARTHAUD Léna	Métropole	
KHELIFI Zémorda	Métropole	
FONTAINE Myriam	Métropole	Présente
BAGNON Fabien	Sytral	
BOUCHÉ André	Cailloux sur Fontaines	
LASSAUSAIE Bruno	Sigerly	
VENTURIN Marie Hélène	Curis-au-mont-d'or	
MOUSSAOUI Jean-Marie	CFDT	Présent
BONNET Laurent	CFDT	Présent
GRANADOS Corinne	CFDT	Présente
FRETARD Dolorès	CFDT	
PRAT Sophie	CGT	
CLAMARON Michel	CGT	
ZANET Paula	CGT	Présente
BOUTON Maxime	CGT	

Nom et Prénom	Direction /Organisation syndicale	Signature
DEGOILE-VELLERUT Véronique	CFTC	Présente
DETOEUF Bérengère	CFTC	
BARRIER Nicolas	FA	Présent
MANCEAU Jeanine	FA	
TOUATI Azzedine	FO	
MOUGEOLE Sébastien	FO	Présent
FEDERICI Denise	CGC	Présente
TADEUS Emilie	CGC	
LARRALDE Christophe	SUD	Présent
CHAPON Nicolas	SUD	Présent
OUSSALAH Abdelrahmane	UNSA	
STA Samir	UNSA	Présent
DIZ Barka	UNSA	Présent
RAMOS Concepcion	UNSA	Présente
PEREZ Yvon	UNSA	
BENSAADIA Nora	UNSA	
TREGUIER Cécile	DIRECTRICE	Présente
CASELLI Stéphane	COS	Présent

Sujet	Relevé de décision
<p>GT BUDGET</p>	<p>Directrice :</p> <p>Je vous propose de procéder différemment pour ce GT.</p> <p>J'ai essayé de travailler depuis notre dernière rencontre le budget 2024 afin qu'il soit à l'équilibre et en fonction des conclusions du précédent GT ;</p> <p>Les propositions qui seront faites pour que le budget soit à l'équilibre n'empêchera pas en septembre ou octobre 2023 de retravailler certains points et de voter avant la fin de l'année un budget modificatif 2024.</p> <p>Je déroule mes propositions et on reprendra les différents points ensuite.</p> <p>Vous avez été destinataire d'un document comparatif des prestations entre 2019 et 2022. Vous avez pu constater que le changement de tranches, été décidé en 2021 a un réel impact sur le budget actuel. Le nombre de dossiers traités en 2019 et 2022 est sensiblement identique. Pour autant l'impact budgétaire de ce changement de tranche est de 350 000 €.</p> <p>Par rapport au budget initial présenté lors du dernier GT on peut constater que le montant des subventions des collectivités adhérentes est de 360 000 € au lieu de 340 000 €.</p> <p>Sur le premier GT certaines propositions ont été retenues qui seront votées lors du CA du 5 juillet. Il reste deux décisions importantes à prendre concernant les modalités d'épargne vacances et l'allocation vacances.</p> <p>Les propositions actées lors du GT du 7 juin :</p> <p>Cinéma :</p> <p>Quota tous les 4 mois au lieu de 2 et subvention de 2 € eu lieu de 1.5 €. Nous n'avons pas réussi à déterminer l'impact exacte qu'aura cette décision d'un point de vu budget c'est pourquoi nous avons laissé le budget à l'identique</p> <p>Spectacles organisés par le COS</p> <p>Participation par tranche d'imposition comme d'autres prestations. L'économie réalisée s'élèverait potentiellement à 10 000 €.</p> <p>On pourrait proposer une offre sensiblement égale à 2022</p> <p>Garantie Obsèques :</p> <p>Le COS ne fera plus appel à un prestataire pour le paiement des frais d'obsèques. Le COS instruira les dossiers avec les critères actuels. Le COS prendra à sa charge les cotisations salariales si le décès concerne l'agent de la Métropole ou des collectivités adhérentes.</p> <p>Économie minimum réalisée 20 000 €</p> <p>Allocation vacances :</p> <p>Le nombre de nuitées pour percevoir l'allocation passerait à 2 nuits au lieu de 1 actuellement. Il reste à définir le pourcentage de participation de l'agent.</p>

Bons Noël enfants

Suppression des bons pour les 17 et 18 ans (bons culture) : économie réalisée 50 000 €. Si on passait, comme d'autres CSE ou COS à 15 ans, l'économie serait de 90 000 €

Voyages sorties organisées par le COS

Le GT a proposé que toutes les participations par tranche soit appliquée sur toutes les sorties organisées par le COS.

L'économie est substantielle (10 000 €) mais permettrait de garder une activité proche de celle de 2022.

Camps enfants :

Proposition de supprimer la participations camps enfants comme elle est actuellement et d'organiser un camp pour 80 enfants de 8 à 14 ans.

Voici les conclusions du premier groupe de travail

Sur ce qui reste à travailler :

Prestations loisirs :

- **Factures allocations spectacles et site** que l'on rembourse sur facture. Je vous ai envoyé un topo à ce sujet. Sur l'ensemble des dossiers traités, 600 AGENTS ont eu un remboursement inférieur à 10 € auquel il faut rajouter le montant des frais bancaires appliqués pour chaque virement.
- De plus la moyenne que perçoit chaque agent est de 25 € par an. Le montant maximum payé concerne majoritairement les tranches 5 et les non communiqués. L'économie, si on ne remboursait plus cette prestation serait d'environ 65 000 €. Il serait préférable que ce montant soit mis sur les linéaires. Il faut noter que les agents utilisent de plus en plus Emile's par conséquent nous passons beaucoup de temps à faire des rejets car les agents ont dépassé leur plafond. Les agents ne comprennent pas et cela prend énormément de temps pour des montants dérisoires.
- **Épargne vacances** : Actuellement le COS fait une avance de près de 2 millions d'euro. Même si la métropole a accepté de nous verser 80 % de la subvention au lieu de 70 % le COS ne pourra pas l'année prochaine faire cette avance de frais
- **Prêts bonifiés** : jusqu'à présent le taux appliqué par la CSF était de 2.5 %, il est aujourd'hui de 4,79 %. Il va donc falloir rapidement évaluer le cout de cette prestation

Concernant les enfants :

- **Allocation porteur de handicap** : la Métropole verse déjà cette prestation qui est plus intéressante pour les agents, il n'est plus possible de faire doublon pour cette prestation. Actuellement nous ne versons plus cette allocation pour des enfants mais pour des adultes qui perçoivent déjà l'allocation adulte handicapée.
- **Arbre de Noël** : il sera organisé cette année normalement. On pourrait acter qu'il soit organisé une année sur deux dans l'attente du bilan de l'arbre de Noël 2023 .

Sur le Fonctionnement :

- Catalogue : Peu d'OS sont venus chercher les catalogues cette année. À peine 100 ont été distribués. Aussi je propose qu'on diminue le nombre à imprimer.
- Commissaire aux comptes : lors de la prochaine assemblée générale nous devrions renouveler son mandat qui est valable 6 ans. Or ce contrat a été renouvelé en 2017. Je vais donc lancer une mise en concurrence afin de diminuer ce montant qui actuellement est de 20 000 €. Pour information, d'autres association paye 10 000 € pour un budget identique. Nous devons organiser un CA et une AG exceptionnelle pour valider le nouveau mandat.
- Il sera aussi nécessaire de revoir les prestations à destination des retraités.

Avec les modifications indiquées ci-dessus nous arriverions à un excédent de 900 €.

Mme FONTAINE : Je souhaite savoir si vous vous êtes inquiétée du problème de l'arrêt de Lyon sport métropole. Mme Khelifi a indiqué en séance publique que le COS prendrait le relai. Avez-vous pensé à une enveloppe supplémentaire la prise en charge des abonnements de ces agents ?

La Directrice : en effet, les agents pourront prétendre à l'allocation sport dorénavant.

Mme FONTAINE : cela représente 200 agents, l'enveloppe sera-t-elle suffisante ? de plus le montant de cette allocation n'est pas suffisant.

La Directrice : dès septembre ils pourront faire la demande comme les autres agents. La discussion a déjà eu lieu sur l'augmentation de cette prestation mais au vu des finances ce n'est pas possible car ce budget a déjà fortement augmenté.

Mme FONTAINE : il faudrait demander à Mme KHELIFI qu'elle nous transfère le budget de fonctionnement de cette association

La Directrice : ce n'est pas à moi d'engager des discussions à ce sujet avec la Métropole, cela fera peut-être l'objet des négociations

COS : il faut savoir que des agents qui sont à Lyon Sport Métropole perçoivent parfois déjà la subvention pour un autre sport

Mme FONTAINE : s'ils ont plusieurs activités, va-t-on leur rembourser plusieurs activités ?

COS : non il faut que l'on reste équitable par rapport aux agents à qui on ne rembourse qu'une seule activité

Mme FONTAINE : je trouve cela lamentable qu'on supprime un avantage pour tous les agents de la Métropole et qu'aucune organisation syndicale ne soit manifestée.

COS : cela ne concerne pas tous les agents de la Métropole car les activités concernent essentiellement des agents qui travaillent ou habitent sur Lyon. L'allocation culture sport concerne elle tous les agents de la Métropole.

Mme FONTAINE : en effet il faut être plutôt sur Lyon

CFTC : on est tous d'accord pour dire que si Mme KHELIFI souhaite nous donner des subventions complémentaires nous prendrons. Ensuite nous verrons comment nous le redistribuerons mais pour tous les agents. Cela dépendra du montant

Mme FONTAINE : la subvention de fonctionnement est de 130 000 €

COS : ce sujet ne pourra pas être discuté dans ce GT

CFTC : Nous aurions pu demander dans notre projet « perspectives du COS », dans la dernière partie, une demande de financement complémentaire pour les activités sportives suite à la fermeture de Lyon Sport Métropole

La Directrice : cela me semble compliqué de mélanger ces deux sujets mais je peux le rajouter si besoin.

La directrice :

Il nous faut avancer sur le sujet de l'épargne vacances (ANCV et macartevacances. Le bilan de cette carte est positif, le prestataire est réactif)

Épargne vacances : les agents actuellement épargnent pendant 9 mois et récupèrent leurs chèques vacances au bout de 5 mois ce qui fait une avance du COS de près de 2 millions d'euros.

En 2024, au vu des finances du COS il ne sera pas possible de faire cette avance de trésorerie. Si nous ne changeons pas les règles il faudra faire un choix au moment de la commande de : soit ne pas payer les prestataires linéaires, soit de ne pas rembourser les divers allocations aux agents.

La proposition est prélèvement sur 6 mois au lieu de 9 mois. Cela ferait une augmentation de 20 € par mois mais en mai juin juillet ils n'auraient plus de prélèvement.

CFDT : le prélèvement serait de combien ?

COS : 62 € au lieu de 42 € s'ils demandent bien en octobre

CFTC : il y a deux options possibles : si on veut que les agents aient leur épargne vacances avant l'été il faut que le prélèvement soit de maximum 6 mois mais cela augmente les mensualités. Si on ne veut pas d'augmentation mensuelle, cela veut dire qu'il faut 10 mois de prélèvements et ne distribuer l'épargne vacances qu'en septembre. Si on part sur cette deuxième possibilité, pour l'année 2026, nous pourrions faire une campagne sur l'année civile complète.

Directrice : cette proposition a déjà été faite et non retenue

SUD : je suis plus sur un allongement de la durée sinon les mensualités seront trop importantes

Directrice : sur 6 mois l'agent retrouve son salaire complet d'un autre côté dès le mois de mai.

FA : j'ai peur que le raccourcissement des mensualités fasse que les agents prennent moins de chèques vacances. Je serai plus favorable à l'allongement. Pour les plus petits salaires 20 € risque d'être compliqué pour les agents même si la durée est moindre.

Directrice : j'ai bien peur qu'une décision d'augmentation de la durée ne soit pas très populaire car pour l'été 2024 ils n'auront rien pour l'été.

FA : cette année de transition pose problème

Directrice : je ne suis pas pour l'année de transition et plutôt favorable au 6 mois

UNSA : à choisir entre les avoir ou ne pas les avoir le choix est vite réglé. Il faudrait partir sur une année civile ; Il faudrait proposer deux solutions, 6 mois avec distribution en juillet car peu de gens partent en juillet et 10 mois pour les autres

Directrice : on a déjà réfléchi à cela. On propose que l'agent choisisse entre 6 mois et 10 mois avec une distribution en avril et une en septembre. Cette solution me semble préférable car les agents qui ne se seront pas inscrits en octobre verront leurs cotisations bien supérieures à 20 €.

Mme FONTAINE : il faut proposer deux formules. Sur 6 mois au sur 10 mois car certains agents partent en septembre.

CGC : Il faut proposer les deux options mais quel sera l'impact financier ?

Directrice : Nous ferons deux commandes donc pas d'avance de frais. Une pour les 6 mois une pour les 10 mois. Il faudra être très bon dans la communication et donc l'anticiper.

CGT : les deux options sont préférables si cela ne complique pas trop le travail du COS car 20 € cela fait beaucoup pour des tranches 1 et 2

CFDT : il faudrait questionner les agents ?

Directrice : cela sera compliqué de le faire avant la prochaine campagne. Nous pourrons faire un bilan après cette campagne.

CFTC : je pensais faire une seule campagne et proposer aux agents une épargne sur 6 mois ou sur 10 mois.

Directrice : c'est ce que nous prévoyons. Il n'y aura pas deux campagnes mais un choix lors de la même campagne.

CFTC : L'information de la livraison pourrait-elle apparaître sur les consommations ?

SUD : on cherche une solution pérenne ou un système transitoire pour passer en année civile

Directrice : on fera un bilan des inscriptions et on fera un GT pour en reparler dès la fin de la campagne

Participation allocation vacances :

Directrice : la proposition de 1 € semble compliquée à mettre en place techniquement. On pourrait plutôt envisager un % de la facture. Par exemple, tranche 1 et 2 – 10 % ; 3-4 : 20 % et 5 : 30 %

UNSA : il faut dans la réflexion que l'on peut avoir maintenant partir de la situation actuelle et les perspectives

Directrice : un agent présente sa facture, s'il est en tranche 1 on lui laisse à sa charge 10 % de sa facture jusqu'à hauteur du plafond et la possibilité de fournir plusieurs factures si besoin

UNSA : on part donc d'un pourcentage et non de ce qu'on avait décidé lors du précédent GT à savoir un montant fixe

Directrice : sur le logiciel on ne peut pas enlever un montant fixe mais uniquement un pourcentage. De plus il est plus facile de communiquer sur un reste à charge. Nous avons peu de facture de moins de 100 €. Un pourcentage semble plus équitable qu'un montant fixe.

CFTC : il serait préférable d'indiquer un montant de facture minimum.

Directrice : celui qui présentera une facture inférieure au montant au de la subvention ne pourra pas donc pas la transmettre ?

UNSA : est-ce qu'on va gagner de l'argent en faisant comme cela puisque c'est l'objectif

Directrice : non l'objectif est d'être en conformité avec les prestations sociales qui prévoient un reste à charge obligatoire pour l'agent

UNSA : peut-on décaler cette idée à l'année prochaine car il faut expliquer cela aux agents.

Directrice : tout le monde souhaite attendre ? on fait un tour de table

SUD : il me semble que l'application d'un pourcentage est très claire et ne semble pas compliquer à expliquer

CFTC : j'ira même plus loin car cela doit s'appliquer à toutes les prestations. Je pense particulièrement au sport. Il faut un minimum de reste à charge

Directrice : pour toutes la prestation sport le montant de la facture est supérieur à ce que nous versons

UNSA : Véronique je ne vois pas pourquoi tu veux l'appliquer aux autres prestations. Il y a ce que l'on doit faire, ce que l'on peut faire et ce qu'on peut retarder. J'ai l'impression que dès que l'on propose quelque chose, tout le monde est contre. Si l'on peut retarder cette décision, je propose que l'on arrête de perdre du temps comme nous l'avons fait pour les deux derniers GT, et que l'on repousse cette décision. On va devoir déjà annoncer trop de prérogatives négatives. Lorsque l'expert-comptable est arrivé il nous a dit qu'on était dans le faux sur certaines choses, qu'il fallait payer ceci et cela, qu'il n'y avait plus de chèques cadoc parce qu'il y a un organisme qui peut nous tomber dessus. Il faut qu'on reste dans l'avantage pour les agents et ne pas parler comme l'exécutif et dire que fiscalement c'est pas normal.

CFTC : la légalité me semble importante

Directrice : c'est aussi la pérennité de l'association. Pour l'instant j'ai laissé les 800 000 euros. On peut repousser le débat en septembre pour avoir un temps de réflexion. Déjà mettre deux nuits, et c'est mon avis de technicienne, va déjà limiter les factures inférieures à la subvention mais il faudra qu'on y vienne. Aujourd'hui, la majorité des décisions prises n'impacteront pas les tranches 1 et 2.

COS : on peut reporter le sujet mais je propose qu'on dise aux agents qu'on participe à 80 % du montant de la facture, ce serait facile à expliquer.

FA : je suis d'accord que tous ces pourcentages seront difficiles à expliquer et qu'il faut voir cela un peu plus tard

FO : je souhaite aussi attendre et voir ce qu'en pense les agents

UNSA : je ne vois pas ce que nous fait gagner le raisonnement que vous avez. Si on va à 170 € et qu'il y a un reste à charge ou pas sort du COS

Directrice : j'ai bien expliqué que le montant à charge pour le COS ne changera pas mais que c'est un problème lié aux prestations sociales dont un reste à charge est obligatoire pour toutes demandes de subventions ; Si vous souhaitez qu'on attende septembre c'est possible

UNSA : vous avez beaucoup de factures qui sont payées à 100 %

Directrice : si vous reprenez le tableau que je vous ai envoyé, cela représente plus de 300 000 € de factures remboursées à 100 %

UNSA : on va déjà limiter les nuitées

FA : cela va inciter un agent à prendre deux fois l'avion

Mme FONTAINE : la proposition d'annoncer un % de remboursement avec le plafond annonce très clairement ce qui va être remboursé.

CFTC : on peut mettre le même % pour toutes les tranches à partir du moment où il y a déjà un plafond par tranche.

CGC : un pourcentage pour tous me semble équitable

CGT : depuis le début on a fait beaucoup de restrictions ou améliorations donc on pourrait laisser ce sujet pour l'année 2024. Est-ce qu'au niveau du budget cela va changer ?

Directrice : comme je l'ai indiqué cela n'impactera pas forcément le budget donc on peut attendre pour prendre la décision.

CGT : on va déjà changer beaucoup de choses. Peut-on laisser ce sujet à la discussion ultérieurement sauf si cela impacte le budget

Directrice : Non cela n'impactera pas forcément le budget. C'est uniquement pour être dans les règles des prestations sociales. Il est important de souligner que les propositions faites n'impactent pas les tranches 1 et 2. Si vous souhaitez que ce sujet soit rediscuté en septembre ou en 2024 ce n'est pas un problème mais si c'est pour finalement mettre 90% autant le faire maintenant.

FA : si on met 90 % du coup cela va impacter les tranches 1 et 2. On va plus facilement clôturer les tranches supérieures

Directrice : non les tranches 1 et 2 seront moins impactées et nous n'arriverons pas à une solution parfaite.

CFDT : on est dans la position de ne rien toucher car cela devient compliqué. Il sera préférable de supprimer une prestation unique et ensuite aller en discuter avec le Président. Cela va être compliqué d'aller expliquer tout cela aux agents. C'est plein de prestations qui sont impactées.

Directrice : il me semble préférable de revoir les prestations dans leur globalité. Ensuite le discours à porter auprès des agents est que le changement de tranche a été favorable pour un grand nombre d'agents mais que cela a eu un impact sur le budget.

CFDT : on pourrait revenir sur les tranches. On va picorer de partout et cela sera difficile à porter auprès des agents. Il y a la prime départ, la CAS. Cela fait énormément de suppression

Directrice : je suis d'accord avec vous mais comment fait-on ?

CFDT : il est préférable de supprimer une prestation et d'aller demander du budget supplémentaire car on a l'impression de ne pas avancer.

Directrice : on a bien avancé

CFDT : on verra bien au moment de passer au vote

Directrice : je veux bien que l'on laisse tout à l'identique mais on ne bouclera pas et si on ne présente pas un budget à l'équilibre on prend le risque de ne pas avoir de subvention. On peut de toute façon, en fin d'année, faire un budget modificatif si besoin.

UNSA : on peut laisser le budget comme cela alors

Directrice : ce n'est pas possible. Nous sommes une association et nous devons présenter un budget à l'équilibre.

UNSA : on a des personnes qui peuvent équilibrer le budget, s'il manque 150 000 € ils peuvent trouver cet argent

Directrice : pour l'instant nous n'avons pas ce budget. Je suis capable de présenter un budget déficitaire mais vous n'aurez pas de subvention

UNSA : ce n'est pas à vous de présenter le budget mais au trésorier et trésoriers adjoints

Directrice : je travaille avec les trésoriers adjoints et je ne suis que le porte-parole. Jusqu'à présent cela a toujours été fait comme cela. C'est comme en CA ou en AG c'est notre expert-comptable qui fait la présentation

UNSA : comme ça il est doublement payé et il est bien payé pour cela

Directrice : non ce n'est pas le cas. Cela fait parti de sa mission. Vous trouvez qu'il est bien payé

UNSA : 20 000 euros pour 10 mn de présentation

Directrice : vous confondez avec la mission du Commissaire au comptes. La prestation pour l'expert-comptable c'est pour le suivi tout au long de l'année.

UNSA : l'expert-comptable est tout de même payé 20 000 euros

Directrice : pour un budget de 8 millions d'euro cela ne me semble pas excessif

CFDT : le bilan carbone est bien aussi estimé à 10 000 euros

Directrice : excusez-moi mais je ne vois pas le rapport

CFDT : on va chercher 10 000 euros d'un côté pour en dépenser autant

Directrice : ce n'est pas un financement COS le bilan carbone

CFDT : je réitère le fait qu'il faut supprimer une subvention et aller dire ensuite aux agents, par exemple, qu'on ne donnera plus de bons Noël pour les enfants car la Métropole ne nous les finance plus, et ensuite on verra bien comment ils réagissent.

Directrice : il vaut mieux anticiper les choses ; Pour Les bons Noël ce sont juste les 17/18 ans qui sont concernés

CFDT : pour les nouvelles prestations on ne donne rien aux enfants de 2 à 7 ans, on supprime les 15 ans en bons Noël

Directrice : je ne vois pas ce que l'on supprime pour les 2 à 7 ans ?

CFDT : les camps enfants

Directrice : je pense que vous confondez les choses. Pour les camps les agents en tranche 1 et 2 pourront toujours demander l'allocation vacances enfants.

Directrice : pour l'allocation vacances vous êtes donc 7 à être d'accord pour ne pas mettre de pourcentage de participation sur la facture. Nous reverrons ce point ultérieurement

Si on reprend :

- Pour le cinéma on passe donc à 2 € en espérant que l'on puisse tenir le budget
- Pour l'allocation spectacles et sites et le remboursement sur facture que souhaitez-vous faire ? Je proposais que les 65 000 euros économisés puisse être reporté sur les linéaires et que l'on maintienne uniquement la participation de 30 % sur la billetterie à l'accueil du COS et sur Emile's.

CFDT : pour la CFDT on ne bouge rien

Directrice : je rappelle que nous allons traiter plus de refus que d'accord sur le paiement sur facture

Mme FONTAINE : avez-vous les éléments financiers sur cette prestation

Directrice : oui ils vous ont été communiqués. Actuellement c'est un budget de 77 000 euros mais il faudra compter sur l'augmentation des achats en ligne et à l'accueil du COS donc j'ai estimé l'économie à 65 000 € ;

COS : cette prestation peut être enlevée sans rien enlever aux agents. C'est avant tout une grosse charge de travail alors que les agents peuvent bénéficier de cette prestation en ligne ou à l'accueil du COS et cela n'engendre aucun travail. 70 % des factures qui ont été traitées manuellement auraient pu passer par la billetterie en ligne. C'est avant tout la charge de travail qui est importante

Directrice : il faut aussi noter que la billetterie en ligne a été mise en place en février 2022 et que j'ai pu constater en allant dans un dépôt que les agents ne sont pas encore tous au courant qu'ils peuvent commander en ligne leur billetterie. Les agents vont vite réaliser qu'il est préférable d'acheter sa billetterie en ligne et d'avoir le montant déduit automatiquement que d'attendre plusieurs mois pour être remboursés. On pourrait aussi proposer une billetterie plus locale ce qui n'est pas possible à ce jour vu le temps passé à traiter les factures. A ce jour l'agent en charge de cette allocation ne peut plus faire d'accueil uniquement pour traiter des refus de facture.

CFDT on est sur du fonctionnement la

Directrice : ce n'est pas que du fonctionnement, c'est aussi pouvoir se laisser du temps pour trouver d'autres prestations

UNSA : la licence Emile's coûte combien ?

Directrice : 6 800 euros, certes il n'y a pas tout mais elle s'est largement étoffée. Nous pourrions travailler en plus étroite collaboration avec Emile's mais pour l'instant nous n'avons pas ce temps car nous devons traiter les factures et surtout les rejets

UNSA : on pourrait faire des sondages pour dire, après tant d'années de billetterie quels sont les prestations que vous souhaitez trouver. Sur le terrain on en parle, on envoie la documentation, 80 % des agents connaissent. Je souhaite savoir quel dépôt ne connaissait pas Emile's

Directrice : un dépôt dans l'ouest Lyonnais. Un dépôt à Oullins. Pour que l'information fonctionne il faut faire du pratique-pratique. Pour ma part, je vais sur le site, je leur montre comment cela fonctionne. J'explique comment on installe l'application.

- Abonnement presse enfants : mettre le % de participation comme pour d'autres prestations. C'est un abonnement par enfant. Nous travaillons aussi sur un principe d'abonnement de presse en ligne pour l'ensemble des agents. Ce travail est en cours. Cette prestation intéresse de moins en moins les agents.

SUD : les agents seront très intéressés par la presse en ligne

Conclusion presse enfants : tous les administrateurs présents sont d'accord pour mettre un pourcentage de participation

Sur la partie sociale :

- CESH aidants familiaux : C'est la métropole qui reprend cette prestation et qui retravaille cette prestation car les CESH ne marchent pas forcément

UNSA : quand pourrons nous avoir un bilan pour savoir pourquoi les CESH ne fonctionnent pas ; D'habitude nous avons un bilan à cette période.

Directrice : La responsable n'a pas le temps en ce moment de nous faire ce bilan mais il sera fait dans tous les cas. Le problème des CESH est que l'agent est employeur ce qui n'est pas simple à gérer.

CFTC : la participation du COS sur cette prestation est de 80 % donc cela devrait intéresser les agents.

Directrice : les prestataires prennent de moins en moins les CESH.

CESH : le bilan sera effectué sur l'augmentation de la participation

Prêt bonifiés : il faudra revoir cette prestation en raison de l'augmentation des taux d'intérêt appliqué par le CSF. De plus les critères seront à revoir car ils ne sont pas très simples et nous ne sommes pas toujours à l'aise pour savoir si nous pouvons ou non faire l'attestation. Il faudra retravailler les justificatifs à fournir. De plus les travaux sont pris en charge pour les copropriétés et non pour un agent qui souhaite changer sa chaudière. Il faut aussi revoir le coût COS car il est actuellement passé de 1,5 % à 4,75 %

UNSA : pourquoi le taux a augmenté ? cela devrait être un contrat avec un taux fixe ?

CFTC : c'est la signature du contrat qui détermine le taux et chaque jour il change

UNSA : c'est donc un taux variable ? au niveau du COS nous avons un contrat avec le CSF

CFTC : le contrat prévoit uniquement que le taux appliqué à l'agent est de 1% pour le COS il change.

Directrice : c'est un prêt à la consommation et qui est indexé à l'inflation.

<p>UNSA : je m'étonne qu'on n'est pas pensé à fixer le taux à l'année</p> <p>Directrice : le contrat est bien signé tous les ans. Il faudrait peut-être travailler avec une autre banque mais pour l'instant je n'ai pas le temps de m'en occuper. Ceci dit le taux reste le même le temps du prêt</p> <p>UNSA : vous indiquez donc que le taux est actuellement de 4,75 et qu'avant il était de 2,5 %. L'année prochaine le taux risque de changer</p> <p>Directrice : Nous pourrions travailler avec une autre banque mais le CSF est à ma connaissance le seul organisme qui n'impose pas l'ouverture d'un compte bancaire chez eux. Ils viennent prélever sur le compte bancaire de l'agent. J'ai rencontré la CASDEN mais ils ne peuvent pas nous proposer ce type de contrat.</p> <p>UNSA : cela représente combien de dossiers ?</p> <p>Directrice : une trentaine il me semble mais le nombre risque d'être supérieur en 2023. Nous faisons un grand nombre d'attestation mais les agents ont du mal à comprendre que la banque demande des justificatifs pour leur accorder le prêt</p> <p><u>Allocation enfants handicapé</u> : prestation gérée par la Métropole. Les dossiers gérés actuellement par le COS ne concerne que des adultes et non plus des enfants. Le sujet a déjà été évoqué.</p> <p><u>Bons Noël enfants</u> : fin du bon culture pour les 17/18 ans</p> <p><u>Voyages, sorties COS</u> : participation en fonction des tranches d'imposition</p> <p><u>Spectacle de Noël</u> : actuellement je n'ai pas mis de budget et je proposais d'afficher qu'on ne le faisait qu'une année sur deux.</p> <p>CFTC : comme le disait la CFDT, il est préférable d'annuler une prestation et d'afficher qu'en 2024 nous ne faisons pas de spectacle de Noël. Nous ferons un bilan de celui de 2023. En fonction du budget soit on pourra le remettre pour 2024.</p> <p>Directrice : vous voulez dire que s'il y a une augmentation du budget on fera un arbre de Noël en 2024 ?</p> <p>CFTC : oui c'est bien cela. On saura avant la fin de l'année si nous avons du budget supplémentaire donc en fonction on organisera ou non le spectacle.</p> <p>Prestations retraitées</p> <p>Maintien de la galette des retraités : oui</p> <p>CFTC : quitte à faire moins de sorties</p> <p>Directrice : nous avons de plus en plus de mal à organiser les sorties et beaucoup d'annulation de dernière minute.</p> <p><u>Commissaire aux comptes</u> : sera à renégocier</p> <p><u>Fonctionnement</u> : la Métropole va nous fournir un nouveau photocopieur et je suis en négociation pour que chaque agent ait un double écran pour avoir moins de frais de consommable.</p> <p>CFTC : concernant la provision URSAFF, est-ce une provision ou un montant à payer</p> <p>Directrice : c'est un montant qui nous est réclamé donc oui on peut enlever le terme provision je pense. Cela a toujours été mis comme cela et je n'ai pas changé</p>
--

Prestation café pour les réunions : le problème est que nous commandons toujours pour 30 personnes car nous ne savons jamais combien nous sommes en réunion puisque peu de personnes valident leur présence sur Outlook

UNSA : aujourd'hui vous n'avez pas commandé pour 30 personnes vu qu'il n'y a plus rien

Directrice : c'est juste que vous avez pris plus que ce qui est prévu initialement par personne. Mais la commande est bien pour 30 personnes ce jour.

CFTC : il ne faut commander que les boissons liquides

Amortissement logiciel : il faut que je redemande si notre logiciel est totalement amorti en 2024

UNSA : est-ce que pour le commissaire aux comptes nous avons une marge de manœuvre

Directrice : oui je pense d'autant que le commissaire aux comptes faisait avant le travail que notre expert-comptable fait maintenant. J'aurai les devis d'ici septembre.

Concernant les avances de trésorerie, pour les futurs cahiers de charges nous poserons le principe de ne pas tout payer avant le départ, soit 30% au moment de la signature, 60 % un mois avant et 10% une fois la prestation réalisée.

UNSA : on peut aussi négocier l'expert-comptable ?

Directrice : honnêtement je ne pense pas que l'on trouve moins cher. De plus il connaît bien notre logiciel comptable ce qui permet de pouvoir intervenir à distance. Je demanderai d'autres devis en 2024

UNSA : on met quoi dans frais de mission ?

CFDT : ce qu'on aura économisé pour le commissaire aux comptes

Directrice : on peut mettre les 984 euros restants et comme cela on est à 0. Je rappelle que ce budget permettra juste de pouvoir demander la subvention mais qu'il est susceptible d'être modifié avant la fin de l'année si besoin.

CFTC : en juillet 2024 on aura une idée de ce qu'il y aura en 2025 mais cela ne sera pas fiable totalement

Directrice : on aura par contre une bonne idée des allocations versées à 2023

Mme FONTAINE : il y a toujours possibilité de faire glisser des lignes budgétaires

Directrice : on sera obligé pour 2023

Mme FONTAINE : vous avez une convention triennale ou annuelle

Directrice : elle est annuelle. Je me demandais si on ne devrait pas demander à la Métropole de modifier l'article 6 en rajoutant une clause qui prévoirait qu'en cas d'excédent, le COS peut alimenter ses fonds propres si son fond de roulement est inférieur à 1 000 000 d'euros.

CFTC : en effet il faut prévoir que le fond de roulement soit d'un million d'euros et donc qu'il ne faut pas utiliser systématiquement les éventuels excédents. Par exemple pour la garantie obsèques on n'a pas d'idée du montant qui sera dépensé donc il faut qu'on puisse garder cette possibilité.

CFDT : les agents du COS n'ont pas de formation métier ?

Directrice : ils peuvent bénéficier des formations de la Métropole et pour les formations métiers la Métropole a financé les formations

Mme FONTAINE : en effet, il faut que l'on maintienne le fond de roulement

Directrice : les administrateurs sont favorables à cette demande

Vous avez tous reçu le documents « perspectives COS » : avez-vous des remarques sur le fond ?

FA : Ce qui est retenu c'est qu'il n'y aura pas d'arbre de Noël ?

Directrice : c'est en tout cas ce que l'on va afficher pour équilibrer le budget mais comme je l'ai indiqué, nous pourrons faire un budget modificatif si on se rend compte qu'il faut le faire tout de même. Il n'est pas nécessaire de l'annoncer aux agents à ce jour car il faudra faire le bilan du spectacle 2023.

UNSA : cela veut dire quoi ? le jour du CA on devra voter quelque chose par rapport à cette ligne-là ? sur un budget on parle d'une année précise. On ne peut pas dire aujourd'hui on est d'accord on est pas d'accord et voter le jour du CA une année on fait une année on fait pas, on affiche ou on affiche pas, on le dit aux agents on le dit pas aux agents ...

Directrice : on peut voter le budget dans sa globalité sans entrer dans les détails. On peut aussi rester assez vague et dire que l'arbre de Noël sera effectué une année sur deux sous réserve de l'évaluation de l'année 2023

UNSA : c'est dangereux

Directrice : on devra voter avant la fin de l'année un budget modificatif. Celui voté le 5 juillet devra être modifié probablement on fonction de ce qu'on va retravailler. Si nous faisons un budget modificatif il faudra juste en informer la Métropole.

Je vous ferai parvenir les documents dès demain sur ce qui aura été décidé ce jour.

UNSA : pourriez vous noter les dates sur vos documents car quand nous les imprimons nous ne nous y retrouvons pas.

Nous n'avons pas d'autres GT avant le 5 juillet ?

CFTC : non je ne vois pas pourquoi ?

UNSA : nous n'avons pas eu assez de temps pour travailler le budget et c'est trop dangereux d'arriver en CA et de voter pour un budget qui prévoit l'annulation de l'arbre de Noël

Directrice : j'insiste sur le fait qu'on ne dit pas que l'on annule l'arbre de Noël mais qu'on se réserve de faire un arbre de Noël une année sur deux et que cela fera suite à l'évaluation de celui réalisé en 2023.

Je vous renverrai les modifications mais chacun pourra me faire des retours.

Nous avons encore jusqu'à la fin de l'année pour faire des modifications en fonction des groupes de travail que nous aurons.

CFDT : il faudrait indiquer « proposition de relevé de décisions » car nous n'adhérons pas tous à ce qui est écrit

Directrice : je ne vois ce que vous voulez dire ? un relevé de décision est un relevé

de décision

CFDT : sauf que nous ne sommes pas d'accord avec ce qui a été proposé

Directrice : c'est le nom utilisé pour ce document, même si vous n'êtes pas tous d'accord c'est un relevé des décisions qui ont été prises lors du GT